



Retrouvez les adresses et téléphones des déchèteries ici

## Horaires d'ouverture au public :

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et se réservent le droit de fermeture pour des circonstances exceptionnelles.

Retrouvez tous les horaires ici.

## Les déchets acceptés par déchèteries :

Toutes les déchèteries ne reçoivent pas les mêmes types de déchets.

Pour connaître la liste des flux acceptés par déchèteries, cliquez ici .

## Où jeter mes déchets ?

L'accès en déchèterie est réservé aux habitants disposant d'une résidence principale ou secondaire sur le territoire de TPM.

Toutes les déchèteries de la métropole sont accessibles, quelle que soit leur commune de résidence au sein de TPM, à l'exception des déchèteries des communes de La Valette-du-Var / Le Revest-les-Eaux et Saint-Mandrier-sur-Mer, qui sont exclusivement réservées à leurs habitants.

## Comment accéder ?

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers. Une carte d'accès individuelle gratuite, valable pour chacune des déchèteries est délivrée aux usagers. Les particuliers doivent se rendre selon les communes soit directement à l'hôtel de ville, soit dans les services gérant les déchèteries, soit à l'accueil des déchèteries.

### Déchèterie La Valette-du-Var © O.Pastor TPM

Pour obtenir une carte, les particuliers doivent se rendre en mairie ou directement dans les services de gestion des déchets et présenter :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une pièce d'identité
- une carte grise avec l'immatriculation du ou des véhicules et attelages (au maximum 2).

## Nombre de carte par foyer :

Il sera remis une carte par foyer, sauf pour La Valette-du-Var avec 3 cartes maximum (1 carte par véhicule). Sur chaque carte sera mentionné le titulaire et le ou les suppléants.

**Le prêt de carte est interdit.** Une personne ne peut pas être inscrite sur plusieurs cartes.

## En cas de perte ou de vol :

Les cartes sont fournies gratuitement.

La perte ou le vol de la carte doit être immédiatement signalé à la mairie de résidence de la personne.

## Limitation des apports :

### Déchèterie Le Pradet © O.Pastor TPM

Le dépôt maximum autorisé est strictement limité pour les particuliers. Cette limitation varie en fonction des déchèteries :

### Déchèterie Le Pradet © O.Pastor TPM

- Le Pradet : 1m<sup>3</sup> / jour
- La Seyne-sur-Mer : 2m<sup>3</sup> / jour maximum / semaine.
- Toulon / Ollioules : 2m<sup>3</sup> / jour.
- La Crau : 2m<sup>3</sup> / jour à défaut de pesée.
- La Garde : 2m<sup>3</sup> / jour maximum (pour les professionnels : 2m<sup>3</sup> / jour maximum trois fois par semaine avec interdiction le samedi).
- Six-Fours-les-Plages : 2m<sup>3</sup> / jour, sauf gravats 0,5m<sup>3</sup> / jour.
  - Six-Fours-les-Plages - Aire de déchets verts : 2m<sup>3</sup> / jour / par apport. Limité à 2 apports.
- Ollioules - Aire de déchets verts : 4m<sup>3</sup> / jour et 10m<sup>3</sup> / semaine.
- La Valette-du-Var / Le Revest-les-Eaux : particuliers : 1m<sup>3</sup> / jour hors déchets verts non limités - ½ m<sup>3</sup> / jour.
  - Artisans / commerçants : déchets 3m<sup>3</sup> / jour, sauf gravats 0,5m<sup>3</sup> / jour.
- Hyères : pas de limite indiquée pour les particuliers. Pour les professionnels limite de 2m<sup>3</sup> / jour.
  - Pour les déchets valorisables, les professionnels peuvent déposer gratuitement dans la limite de 5 dépôts / mois.
- Saint-Mandrier-sur-Mer : pas de limite en m<sup>3</sup> pour les particuliers (limite de 1 à 2 voyages par jour) Limite de 2m<sup>3</sup> / jour pour les professionnels.
  - Pour les dépôts supérieurs, il est nécessaire de demander une dérogation exceptionnelle au moins trois jours avant la date de dépôt.

### Déchèterie Le Pradet © O.Pastor TPM

**De plus, les matériaux suivants sont limités spécifiquement :**

### Déchèterie Le Pradet © O.Pastor TPM

- huile moteur : 10 litres pour une période de 6 mois
- pneumatique non janté : 4 pneumatiques non jantés pour une période de 6 mois.

En savoir plus

- [Horaires et adresses des déchèteries \PDF\ 65.09 Ko](#) [1]
- [Horaires d'ouvertures au public \PDF\ 66.73 Ko](#) [2]
- [Les déchets acceptés par les déchèteries TPM \PDF\ 113.01 Ko](#) [3]
- [Les tarifs appliqués par les déchèteries TPM \PDF\ 84.61 Ko](#) [4]

Actualités

## Actualités

[Un tout nouveau conservatoire TPM inauguré au Pradet](#) [5]

Le nouveau site du Conservatoire TPM, situé au Pradet, a été officiellement inauguré hier.

[Un immense succès dès l'ouverture!](#) [6]

Le week-end inaugural du nouveau quartier Chalucet avec les portes ouvertes a été un vrai succès populaire!

[Toulon, nouvelle "escale zéro fumée"](#) [7]

### Déchèterie Toulon © O.Pastor TPM

Aux côtés des villes portuaires de Marseille et Nice, Toulon fait partie du dispositif lancé par la Région Sud "Escal

### Déchèterie Toulon © O.Pastor TPM

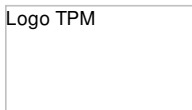
[Portes ouvertes du nouvel écoquartier Chalucet!](#) [8]

Le quartier de la créativité et de la connaissance vous ouvre ses portes !

[Une startup métropolitaine récompensée au CES 2020](#) [9]

Le CES (Consumer Electronic Show) de Las Vegas qui s'est tenu du 7 au 10 janvier, est le plus grand salon mondial dédié à

Logo TPM



## Toulon Provence Méditerranée

### Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : [contact@metropoletpm.fr](mailto:contact@metropoletpm.fr)

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)
- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ PRESSE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

URL source: <https://metropoletpm.fr/node/25486>

### Liens:

[1] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/annexes\\_web\\_reglement\\_decheterie\\_v01\\_01\\_adresse\\_et\\_horaires.pdf](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/annexes_web_reglement_decheterie_v01_01_adresse_et_horaires.pdf)

[2] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/annexes\\_web\\_reglement\\_decheterie\\_v01\\_02\\_horaires\\_douverture\\_au\\_public.pdf](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/annexes_web_reglement_decheterie_v01_02_horaires_douverture_au_public.pdf)

[3] <https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/annexe-decheterie-tpm-dechets-acceptes.pdf>

[4] <https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/annexe-decheterie-tpm-tarifs.pdf>

[5] <https://metropoletpm.fr/actualites/un-nouveau-conservatoire-tpm-inaugure-pradet>

[6] <https://metropoletpm.fr/actualites/un-immense-succes-l-ouverture>

[7] <https://metropoletpm.fr/actualites/toulon-nouvelle-escale-zero-fumee>

[8] <https://metropoletpm.fr/actualites/portes-ouvertes-nouvel-ecoquartier-chalucet>

[9] <https://metropoletpm.fr/actualites/une-startup-metropolitaine-recompensee-2020>